

AQS

Association de Quartier de Serrières

Section de l'Urbanisme
M. Fabien Coquillat
Faubourg du Lac 3
2000 Neuchâtel

Neuchâtel, 22 août 2005

Réaménagement du quartier de Tivoli -

Rapport d'impact sur l'environnement du 8.12.2004 (RIE-2)

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint notre prise de position commune sur le RIE-2 que vous nous avez fait parvenir le 2 août dernier.

Aussi bien l'AQS que les auteurs des oppositions au projet de parking Tivoli nord considèrent la revalorisation de Tivoli comme la pièce maîtresse du développement de Serrières. Nous l'appuyons à condition que les critères d'un développement urbain moderne et durable soient appliqués. C'est pourquoi nous avons étudié le RIE-2 avec beaucoup d'intérêt.

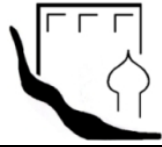
Les auteurs des oppositions au projet de parking Tivoli nord avaient demandé une étude d'impact couvrant l'ensemble du secteur Tivoli qui examine les effets de tous les nouveaux parkings prévus à Tivoli nord et à Tivoli sud. Le RIE-2 répond à cette nécessité d'offrir une vision qui concerne conjointement les 2 sous-secteurs.

Cependant divers éléments essentiels du RIE-2, relatifs tant aux paramètres de départ (état de référence) qu'aux hypothèses d'évolution, ne coïncident pas avec le projet de Tivoli tel qu'il est actuellement défini ni avec le contexte du quartier, de même qu'ils divergent substantiellement du RIE-1 du 30.3.2003, établi par le même bureau d'ingénieurs pour le parking Tivoli nord.

Ces aspects étant susceptibles de modifier de façon décisive les conclusions du RIE-2, nous ne saurions l'accepter en l'état.

Le but d'un RIE est qu'une instance scientifique et neutre fournisse les informations objectives et complètes sur les conséquences d'un projet pour permettre aux autorités, aux promoteurs et aux milieux concernés de prendre les décisions nécessaires en toute connaissance de cause. Or nous constatons que le RIE-2 ne satisfait pas à ces critères. Les impacts prévisibles du trafic, du bruit et de la pollution y ont été minimisés dans des proportions qui lui enlèvent toute crédibilité. Nous joignons à cette lettre nos observations détaillées.

Nous regrettons vivement de ne pas avoir reçu le RIE-2 dès son achèvement en décembre de l'année passée. Vu les multiples défauts qui le rendent irrecevable à nos yeux, il y aurait eu le temps de le remanier en profondeur.



AQS

Association de Quartier de Serrières

Etant donné que la Convention que nous avons élaborée ensemble est étroitement liée à la gestion du trafic et à la maîtrise de ses impacts environnementaux (bruit, pollution de l'air), nous regrettons de devoir en différer la signature. De même nous suggérons de ne pas mettre le Plan de Quartier de Tivoli-Sud et Vallon à l'enquête avec le RIE-2 sous sa forme actuelle, car nous nous verrions alors obligés de nous y opposer.

Pour favoriser la revalorisation durable du périmètre de Tivoli, nous suggérons de revoir le RIE-2 compte tenu de nos remarques ou/et de confier un mandat complémentaire à un autre bureau spécialisé. Dans les deux cas et afin d'éviter de nouvelles impasses, nous souhaitons connaître au préalable les auteurs auxquels ce travail sera confié.

Avec nos meilleures salutations.

pour l'AQS
Christine Gaillard
Thérèse Holzer

pour l'ATE-NE
Delphine Vaucher

pour Laurent Gaillard
et cosignataires

pour Dominique Robyr Soguel
et cosignataires